



Assemblée générale

Distr. limitée
15 septembre 1999
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives

Reprise de la première session

21 septembre 1999

Point 1 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Projet de décision présenté par le Vice-Président du Comité préparatoire à l'issue de consultations officielles

Le Comité préparatoire recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Arrangements concernant la participation d'organisations non gouvernementales à la session extraordinaire

L'Assemblée générale,

1. *Décide* que les représentants d'organisations non gouvernementales sont autorisés à faire des déclarations au Comité plénier spécial de la session extraordinaire;
2. *Décide également* que, vu le temps disponible, un nombre limité d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pourront aussi faire des déclarations lors du débat en séance plénière de la session extraordinaire. Le Président de l'Assemblée générale est prié de présenter la liste des organisations non gouvernementales choisies aux États Membres, en temps voulu pour que ceux-ci puissent l'approuver. Le Président de l'Assemblée générale est aussi prié de veiller à ce que ce choix soit fait sur la base de l'égalité et en toute transparence, compte tenu de la représentation géographique et de la diversité des organisations non gouvernementales;
3. *Décide en outre* que les arrangements pris concernant l'accréditation et la participation d'organisations non gouvernementales à la session extraordinaire ne pourront en aucun cas créer de précédent pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

